

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé François Knittel

☎ : 03 89 44 66 93

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers fidèles,

Le décès inattendu de Mgr Bernard Tissier de Mallerais nous a attristés tous, non seulement les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, mais les communautés amies et les fidèles. Mgr Tissier de Mallerais a été l'un des premiers séminaristes à mettre sa formation sous la tutelle de Mgr Lefebvre, et à être témoin de l'érection de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X et des grands événements qui ont marqué l'histoire de cette société. En Alsace, il a lui-même exercé le ministère sacerdotal à Colmar, dont il a béni la chapelle en 1995. Ayons à cœur de prier pour lui et d'honorer sa mémoire.

Ce décès confirme, si besoin était, la bien-fondé de la décision déjà annoncée du supérieur général de notre Fraternité de préparer le sacre de nouveaux évêques auxiliaires pour continuer l'œuvre sacerdotale qui se développe sans cesse.

Plus récemment, nos supérieurs nous ont invités à célébrer, le 21 novembre prochain - en réalité le dimanche suivant 24 novembre -, les 50 ans de la déclaration faite par Mgr Lefebvre le 21 novembre 1974. Vous lirez plus loin l'article composé par Mr l'abbé Gresland sur ce texte fondamental.

* * *

Continuons maintenant et concluons l'exposé sur la condamnation par le pape saint Pie X de la loi de séparation du 9 décembre 1905.

Nous avons déjà évoqué l'encyclique *Vehementer nos* du 11 février 1906, par laquelle saint Pie X condamne la loi du 9 décembre 1905, comme injurieuse vis à vis de Dieu, offensante pour l'Église, pour sa hiérarchie et pour tous les catholiques français, et sans valeur contre les droits imprescriptibles de l'Église. Puis, nous avons considéré les instructions pratiques que le pape avait annoncées en conséquence, et qu'il a publiées dans l'encyclique *Gravissimo officio* du 10 août 1906.

Au fond, personne ne s'est trop ému lorsque la condamnation théorique de la loi a été publiée par le pape. Il en a été autrement lorsque saint Pie X a publié *Gravissimo officio*. Dans le monde catholique où déjà beaucoup étaient imprégnés de l'erreur libérale, et encore plus dans la société civile française où les socialistes se croyaient assurés de leur victoire, l'annonce par le pape de véritables instructions pratiques - à savoir, ignorer la loi, continuer le culte, quitte à sacrifier les biens temporels de l'Église - était une véritable déclaration de guerre contre la loi et ses auteurs.

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur	p. 1-2
La déclaration	
du 21 novembre 1974	p. 3, 6-7
Calendrier	p. 4-5
Annonces	p. 8

Une fois publiée la lettre du pape, Aristide Briand écrit dans *L'Humanité* : « Oui le Pape a parlé. Le gouvernement espérait qu'il reconnaîtrait la Loi. J'ajoute que nous le désirions tous. Le Pape a trompé notre attente. Tant pis. La loi, toute la loi sera respectée. »

Fidèle à ses principes libéraux, Aristide Briand déclare donc la guerre à son tour, sachant bien que, comme il l'avait envisagé dans ses discours à l'assemblée, saint Pie X prenait la décision qui était la plus à craindre pour le gouvernement : ignorer la loi.

Avant l'échéance du 11 décembre prévue par la loi, où les biens des menses et fabriques non réclamés seraient dévolus à des œuvres « laïques », l'assemblée de l'épiscopat se réunit une nouvelle fois, début septembre, pour pourvoir à l'organisation du culte. *La Croix* du 11 septembre publie leur décision finale : continuer le culte et garder passivement ses positions, si d'ici là les catholiques ne reçoivent pas de garanties certaines et légales. Les évêques appliquent ici strictement les instructions de *Gravissimo officio*.

C'est au cours de cette même assemblée que les évêques décident aussi de mettre au point l'organisation du denier du culte : une lettre collective aux fidèles est publiée dans *Le Figaro* du 19 septembre : « Vous n'aurez tous, avec vos évêques et avec vos prêtres, qu'un cœur et qu'une âme pour conserver et défendre notre sainte religion, suivant les règles édictées par l'autorité suprême, sans sédition ni violence, mais avec persévérance et énergie. (...) Vos pasteurs sont résolus à subir les spoliations et la pauvreté plutôt que de trahir leur devoir ; vous comprendrez que tous les fidèles ont l'obligation de conscience de leur venir en aide et de contribuer, chacun selon leur ressources, à l'entretien du culte divin et de ses ministres ».

Le 28 octobre, Aristide Briand fait accepter par le Conseil des ministres que le culte pourrait être exercé légalement, même sans association cultuelle : les catholiques se trouveraient soumis à la loi de 1881 sur les réunions publiques qui rendraient nécessaire la déclaration préalable. Le 31 octobre, le Conseil d'État se prononce en faveur de cette interprétation, et aussitôt, le 1^{er} décembre, Briand adresse aux préfets une circulaire réduisant la déclaration préalable à une formalité annuelle. Certains évêques autorisent les curés à faire la déclaration, mais le Pape interdit aussitôt d'entrer ainsi dans le jeu du gouvernement. Le mot d'ordre du pape est très bref : continuer le culte dans les églises, et s'abstenir de toute déclaration.

Quand arrive le 11 décembre, le Conseil des ministres incite les parquets à faire constater les infractions à la loi de 1881, créant ainsi le *délit de messe*. Mais rapidement, craignant de nouveaux incidents, le gouvernement dépose un projet de loi supprimant la déclaration préalable. En ce qui concerne les biens

ecclésiastiques, tandis que Briand cherche à temporiser en prolongeant le séquestre des biens ecclésiastiques, il dépose un projet de loi, qui, voté rapidement, devient la loi du 2 janvier 1907 : « La loi que nous vous demandons de voter aura pour effet de mettre l'Église catholique dans l'impossibilité de sortir de la légalité ». Ainsi Briand évite au gouvernement de perdre la face, et préfère changer la loi pour éviter l'affrontement comme lors des inventaires, et en tâchant d'accuser l'Église de chercher elle-même ces affrontements.

Saint Pie X publie alors sa troisième lettre encyclique, adressée « à l'Église de France » et écrite en français : *Une fois encore*. Il y dénonce la tactique des ennemis de l'Église « vous séparer de nous... semer la division parmi vous » Et il y réfute les accusations répandues contre l'Église.

Première accusation, l'Église chercherait à susciter la guerre religieuse : « Si la paix des consciences est rompue en France, ce n'est pas du fait de l'Église mais de ses ennemis, puisque ce sont eux qui lui ont déclaré la guerre. Les déclarations faites depuis 25 ans dans la presse, dans les congrès, dans les convents maçonniques, au sein du parlement lui-même, le prouvent. »

Deuxième accusation, l'Église chercherait à provoquer la persécution violente : « L'Église ne la souhaite pas, elle l'a soufferte dans tous les temps, mais elle ne la craint pas. Mais c'est la persécution qui est un mal. Ceux qui se déclarent refuser cette persécution, ne l'ont-ils pas exercée : expulsion des évêchés, des séminaires, des presbytères ? Ces biens étaient le patrimoine des pauvres et des trépassés. Perfidement mise en demeure de choisir entre la ruine matérielle et une atteinte consentie à sa constitution divine, l'Église n'a pas abandonné ses biens, elle s'est laissé spolie, et on a ajouté la dérision à cette spoliation ».

Tout à la fin de ce troisième document de combat, saint Pie X énonce les motifs de son assurance : « Nous attendons sans crainte, par conséquent, le verdict de l'histoire. Elle dira que, les yeux immuablement fixés sur les droits supérieurs de Dieu à défendre, Nous n'avons pas voulu humilier le pouvoir civil ni combattre une forme de gouvernement, mais sauvegarder l'œuvre intangible de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Admirons donc dans ces derniers mots ces deux qualités qui ont fait de ce pape un saint défenseur de l'Église : sa « sagesse céleste » et sa « force apostolique ». Demandons-lui instamment de les communiquer à tous les hommes d'Église de bonne volonté, surtout à ceux qui veulent vraiment continuer l'Église.

La déclaration du 21 novembre 1974

Abbé Hervé Gresland



Ce mois de novembre marque le cinquantième anniversaire de la célèbre déclaration que fit Mgr Lefebvre, le 21 novembre 1974 (cf. p. 7). Puisque la crise de l'Église sévit toujours davantage, cette déclaration demeure plus actuelle que jamais.

* * *

Rappelons tout d'abord les circonstances qui ont motivé ce texte.

En 1970, Mgr Lefebvre fondait la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X et son séminaire d'Ecône, avec les approbations requises. L'œuvre se développa, signe des bénédictions divines, mais rapidement les évêques la redoutèrent, dénonçant le « séminaire sauvage ».

En 1974, le Vatican qui s'inquiète de l'expansion de l'œuvre, et est poussé par les évêques français qui désirent sa condamnation, décide d'envoyer à Ecône deux visiteurs apostoliques, Mgr Descamps et Mgr Onclin. Ces deux prélats viennent au séminaire du 11 au 13 novembre 1974 afin d'enquêter sur le séminaire¹. Ils tiennent des propos qui scandalisent les séminaristes et Mgr Lefebvre, se permettant de trouver normale et fatale l'ordination de gens mariés, n'admettant pas une vérité immuable, allant jusqu'à émettre des doutes sur la réalité physique de la résurrection de Notre-Seigneur.

Indigné par les propos des visiteurs, Mgr Lefebvre écrit quelques jours plus tard, le 21 novembre, une Déclaration rédigée d'un jet de plume, sans rature, qui exprime sa position et celle de la Fraternité.

L'abbé Aulagnier a raconté : « Mgr Lefebvre était horrifié des propos de ceux que Rome lui avait envoyés pour juger son œuvre et pour juger sa fidélité à la Tradition. Il avait parlé avec des envoyés de Rome, chargés expressément de l'inspecter, et il s'apercevait que ces inspecteurs n'avaient aucun souci de la vérité catholique. (...) »

Quelques jours plus tard, il rédigea une déclaration qui résumait sa position. Il en fit lecture au cours d'une conférence spirituelle à Ecône³ et je peux témoigner de la joie des séminaristes à l'audition de cette déclaration. Ce fut sous leurs applaudissements que Mgr Lefebvre acheva sa lecture. Cette déclara-

tion allait avoir un grand retentissement². »

Dans cette conférence aux séminaristes, Monseigneur a expliqué qu'il prenait ainsi une position de principe, qui était celle de la Fraternité « depuis toujours ». Malgré les fortes pressions d'amis proches, il n'a rien voulu retrancher de sa déclaration.

Le procès à Rome

Au début de l'année 1975, Mgr Lefebvre est invité à s'entretenir à Rome avec trois cardinaux préfets de Congrégations romaines, les cardinaux Garrone, Tabera et Wright. Il a deux entretiens avec eux en février et mars, et découvre qu'il n'est pas en face d'interlocuteurs, mais de juges : « On m'invitait pour un entretien et en fait j'avais à faire à un tribunal décidé à me condamner⁴ ».

Les cardinaux l'assaillent de violentes invectives et de menaces. Il n'est question que de la Déclaration du 21 novembre, qui est le seul chef d'accusation : « Deux entretiens qui n'ont porté que sur ma Déclaration pour la condamner totalement sans réserve, sans nuances », écrira Mgr Lefebvre⁵. Le 6 mai les trois cardinaux rendent leur sentence : la *Déclaration* est « en tous points inacceptable », et la Fraternité Saint-Pie X sera supprimée.

L'énoncé des principes

Mgr Lefebvre commence sa déclaration par un principe : « Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. »

Suit le corollaire de ce principe, car pour garder la foi, il faut rejeter tout ce qui lui est contraire : « Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II, et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues. »

Nous voulons demeurer catholiques et sommes attachés de toute notre âme à la Rome éternelle, qui a vingt siècles d'histoire catholique et est le phare de la vérité. L'autre Rome, qui est fortement imprégnée de protestantisme et de modernisme, ne peut guère s'appuyer que sur deux générations d'existence.

¹ Mgr Lefebvre n'aura jamais connaissance du rapport qu'ils ont fait.

² Dans son livre *La Tradition sans peur*.

³ Le 2 décembre.

⁴ Relation du 30 mai 1975, dans *Itinéraires*, n° 195, juillet-août 1975.

⁵ Idem.

Novembre 2024

	PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Courriel : 68p.mulhouse@fssp.x.fr M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE M. l'abbé François Knittel, 03 89 44 66 93	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR	
Ve 1^{er}	Fête de Tous les Saints (I ^e cl.) Fête d'obligation 1^{er} vendredi du mois	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Sa 2	Commemoration de tous les fidèles défunts (I ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	7h15 Messe lue (2 ^e du 2 novembre) 7h45 Messe lue (3 ^e du 2 novembre) 18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée de <i>Requiem</i> et absoute	18h30 Messe chantée de <i>Requiem</i>	7h00 Messe lue (2 ^e du 2 novembre) 7h30 Messe lue (3 ^e du 2 novembre) 18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée de <i>Requiem</i> et absoute
Di 3	24 ^e dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Réunion de la Croisade eucharistique à l'issue de la Messe				
Lu 4	Saint Charles Borromée, Ev. et Conf. (III ^e cl.) Mémoire des Sts Vital et Agricola, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 5	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 6	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 7	Férie (IV ^e cl.) <i>Strasbourg : Saint Florent, Ev. et Conf. (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 8	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Quatre Saints Couronnés, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 9	Dédicace de Saint Jean de Latran (II ^e cl.) Mémoire de St Théodore, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 10	25 ^e dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement Quête pour le prieuré	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Quête pour les fleurs	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe Quête pour la façade
Lu 11	Saint Martin, Evêque et Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de St Menne, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 12	Saint Martin I, Pape et Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 13	Saint Didace, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue

Je 14	Saint Josaphat, Evêque et Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 15	Saint Albert le Grand, Evêque et Docteur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 16	Sainte Gertrude, Vierge (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 17	26 ^e dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 18	Dédicace des Basiliques S. Pierre et S. Paul (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 19	Sainte Elisabeth de Hongrie, Duchesse et Veuve Mémoire de St Pontien, Pape et Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 20	Saint Felix de Valois, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 21	Présentation de la T. S. Vierge Marie (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 22	Sainte Cécile, Vierge et Martyre (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 23	Saint Clément I ^{er} , Pape et Martyr (III ^e cl.) Mémoire de Ste Félicité, Martyre	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 24	27 ^e et dernier dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	Mr l'abbé Moisan 9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 25	Sainte Catherine d'Alexandrie, Vierge et M. (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 26	Sainte Sylvestre , Abbé (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 27	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 28	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 29	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de St Saturnin, Martyr Neuvaine à l'Immaculée Conception	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 30	Saint André, Apôtre (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue

Comment reconnaître la vérité ?

Pour discerner où se trouve la vérité, le catholique dispose de deux critères simples à mettre en œuvre.

- D'abord le critère donné par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même : « C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez ». Or nous constatons que les réformes issues du concile Vatican II ruinent l'Eglise, et provoquent la perte de la foi de millions d'âmes.

Un arbre qui produit de tels fruits n'est pas catholique, il est étranger à l'Eglise de Notre-Seigneur Jésus-Christ, même s'il prétend s'en réclamer.

- Le second critère est celui de la Tradition : « Nous choisissons ce qui a toujours été enseigné », écrit Mgr Lefebvre. En choisissant ce qui a été enseigné par le magistère de toujours, on s'appuie sur un fondement indiscutable, irrécusable.

Saint Vincent de Lérins, théologien du V^e siècle, a écrit un ouvrage, le *Commonitorium*, dans lequel il énonce les critères qui permettent de distinguer la vérité de l'erreur, de savoir si une doctrine est orthodoxe ou hérétique. Le premier critère est l'unité de la foi à travers le temps et l'espace : « Il faut veiller avec le plus grand soin à tenir pour vrai ce qui a été cru partout, toujours et par tous. »

Saint Vincent avait déjà envisagé comme possible une situation de crise quasi universelle, et pose cette question : « Que fera donc le chrétien catholique si quelque contagion s'efforce d'empoisonner, non plus seulement une petite partie de l'Eglise, mais l'Eglise tout entière à la fois ? », et il répond : « Son grand souci sera de s'attacher à l'antiquité, qui, évidemment, ne peut plus être séduite par aucune nouveauté mensongère. »

Mgr Lefebvre décide donc de s'en tenir à ce qui se faisait avant le concile Vatican II : pour nous, nous demeurons « indéfectiblement attachés à l'Eglise catholique et romaine de toujours⁶ ». Son jugement n'est pas une appréciation personnelle : il juge d'après une règle qui ne dépend pas de lui-même, la Tradition.

Une nouvelle religion

En octobre 1964, alors que peu des schémas du concile avaient été approuvés, Mgr Lefebvre avait écrit un texte qu'il avait intitulé *Pour demeurer bon catholique, faudrait-il devenir protestant ?* Il y dénonçait déjà l'esprit néo-moderniste et rationaliste qui était propagé officiellement au milieu du concile.

Dans les années de l'après-concile, une nouvelle religion s'installe, qui désoriente méthodiquement la foi des fidèles. Au cœur de cette religion, une messe nouvelle, car la nouvelle liturgie occupe une place centrale dans le processus de destruction.

Cette messe nouvelle a été accompagnée par un

cortège de nouveautés dans tous les domaines : catéchisme nouveau, nouvelle conception du sacerdoce, etc., car « le concile » veut remplacer tout ce qui l'a précédé, il devient le principal critère du vrai et du faux. Le constat s'impose : nous sommes en présence d'une nouvelle religion, qui n'est pas la religion de Jésus-Christ, une nouvelle religion en rupture avec la doctrine et la pratique de la religion catholique.

Monseigneur récuse par avance la thèse qui nous sera régulièrement resservie « du renouveau dans la continuité », car on ne peut rattacher ces nouveautés à la Tradition, sinon en affirmant des propositions contradictoires. Non, il y a une opposition et une incompatibilité fondamentales entre la religion catholique et la nouvelle religion issue du concile Vatican II.

Le rôle de la hiérarchie

La foi catholique est mise en péril par la hiérarchie de l'Eglise, par les autorités romaines qui « tournent le dos à leurs prédécesseurs et rompent avec l'Eglise catholique⁷ ».

La conscience de millions de catholiques se trouve confrontée à ce dilemme : « Ou obéir au risque de perdre la foi, ou désobéir et garder sa foi intacte ; ou obéir et collaborer à la destruction de l'Eglise, ou désobéir et travailler à la préservation et la continuation de l'Eglise ; ou accepter l'Eglise réformée et libérale, ou maintenir son appartenance à l'Eglise catholique. (...) C'est le plus grand service que nous pouvons rendre à l'Eglise catholique, au successeur de Pierre, au salut des âmes et de notre âme, que de refuser l'Eglise réformée et libérale⁸ ».

De si haut dans l'Eglise que nous viennent ces ordres ruineux pour la foi, nous sommes obligés de leur résister, car la fonction essentielle du successeur de Pierre est de garder le dépôt de la foi et de le transmettre fidèlement. « Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à diminuer notre foi catholique. »

En 1976, Mgr Lefebvre déclarera : « C'est un renversement total de la tradition et de l'enseignement de l'Eglise qui s'est opéré depuis le concile et par le concile. » « Nous croyons pouvoir affirmer (...) que ce concile, tournant le dos à la tradition et rompant avec l'Eglise du passé, est un concile schismatique⁹ ».

⁶ Déclaration du 2 décembre 1986.

⁷ Id.

⁸ Lettre aux amis et bienfaiteurs n° 9 d'octobre 1975.

« Un refus catégorique »

La réforme libérale et moderniste mise en œuvre depuis le concile Vatican II « est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit », cela par fidélité à l'Église.

Nous ne pouvons obéir, nous ne pouvons suivre ces autorités quand elles nous demandent de nous conformer à leurs principes, à leurs idées qui détruisent l'Église. « Nous préférons obéir à Dieu qu'aux hommes et nous refusons de nous soumettre à ces injonctions qui veulent nous conduire sur le chemin de la perte de la foi¹⁰ ». Le renouveau de l'Église ne viendra que par la fidélité intégrale à la Tradition.

La place de Mgr Lefebvre

Il est clair que Dieu a donné à cette grande figure d'évêque un rôle providentiel dans la crise que son Église traverse actuellement. Après le concile Vatican II, Mgr Lefebvre a défendu la foi catholique comme nul autre évêque ne l'a fait, et comme nul autre qu'un évêque catholique ne peut le faire. Selon sa conscience d'évêque catholique, il n'a pas voulu se dérober à un devoir qu'il voyait grave et impérieux : celui de sauver la sainte messe et le sacerdoce, et de défendre la foi des brebis gravement menacée.

De façon tout à fait spontanée, à partir du moment où les médias ont commencé à parler de lui et de son œuvre, Mgr Lefebvre a été perçu par les « catholiques perplexes » du monde entier comme le symbole le plus significatif de la résistance à l'auto-destruction de l'Église. Au milieu de l'épouvantable tempête moderniste qui dévaste l'Église, quand les hommes d'Église ont pratiquement tout détruit du dogme, de la morale, de la liturgie, de la vie surnaturelle, il a été un phare : tous les fidèles de bonne volonté ont pu voir briller à travers lui la doctrine catholique authentique, et l'ont regardé comme un instrument désigné par Dieu pour enrayer le mouvement révolutionnaire qui menaçait de tout submerger.

Malgré les oppositions, les persécutions, Monseigneur a tenu bon. Il a transmis ce qu'il a reçu, il a su nous transmettre le double trésor de vérité et de sainteté de l'Église, intégralement. Il nous a appris à aimer ce trésor et donc à le défendre. Il nous a communiqué l'esprit catholique et romain : à son école, nous sommes fils de l'Église romaine. Nous lui devons une immense gratitude pour tout ce qu'il a fait.

La Déclaration 50 ans après

Les trois cardinaux désignés pour le juger ont écrit que la déclaration de Mgr Lefebvre leur « apparaissait en tous points inacceptable¹¹ ». A quoi

il faut répondre que cette déclaration est parfaitement et « en tous points » catholique, et que c'est bien en tous points qu'il faut s'y tenir. Les cinquante années écoulées permettent de mieux en apprécier toute la justesse, la profondeur et la valeur permanente.

Cette déclaration est notre charte, c'est-à-dire un document solennel qui donne une règle fondamentale. Elle « restera un monument dans l'histoire de l'Église¹² », auquel on se référera pour raconter l'histoire de l'Église au XX^e siècle.

DECLARATION DU 21 NOVEMBRE 1974

« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

« Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

« Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Église.

« Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles.

« S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » (Gal. 1, 8.)

« N'est-ce pas ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Église.

« On ne peut modifier profondément la *lex orandi* sans modifier la *lex credendi*. A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

« Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

« La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

« C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Église Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

« C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église, par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

« Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les *fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostris Jesu Christi in Spiritu Sancto*. Amen.

Mgr Marcel Lefebvre

⁹ Déclaration publiée dans *Le Figaro* du 4 août 1976.

¹⁰ Homélie à Ecône le 29 novembre 1975.

¹¹ Lettre à Mgr Lefebvre du 6 mai 1975.

¹² M. l'abbé de Jorna dans *Fideliter*, septembre 1995.

ACTIVITÉS A PRÉVOIR**Catéchisme des enfants**

- Les 3 chapelles
- Novembre : 6, 13, 20 et 27
- Décembre : 4, 11 et 18
- Janvier : 8, 15, 22 et 29

Catéchisme pour adultes

- Cravanche : mercredi 13 novembre de 19h15
- Mulhouse : mardis 12 et 19 novembre de 19h15 à 20h15
- Colmar : mercredis 6, 13, 20 et 27 novembre de 19h15 à 20h00

Cercle Saint-Pie X

- Cravanche : dimanche 24 novembre de 10h00 à 11h00
- Mulhouse : mardi 5 novembre de 19h15 à 20h15
- Colmar : samedi 9 novembre de 19h15 à 20h15

Réunion des jeunes

- Colmar : samedi 16 novembre de 19h15 à 20h15

Croisade Eucharistique

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 3 novembre

Quêtes spéciales

- pour le prieuré à Mulhouse
- pour la façade à Colmar
- pour les fleurs à Cravanche
- Dimanche 10 novembre

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 17 novembre

HONORAIRES

- Messe** : 18 €
Neuvaine : 180 €
Trentain : 720 €

RETRAITES SPIRITUELLES**Saint Ignace (messieurs)**

- 4-9 novembre : Gastines
- 11-16 novembre : Caussade
- 18-23 novembre : Pointet
- 9-14 décembre : Gastines
- 26-31 décembre : Pointet
- 26-31 décembre : Caussade
- 26-31 décembre : Enney

Saint Ignace (dames)

- 4-9 novembre : Pointet
- 4-9 novembre : Enney
- 18-23 novembre : Gastines
- 18-23 novembre : Bitche
- 25-30 novembre : Caussade
- 9-14 décembre : Pointet
- 16-21 décembre : Caussade

Retraite avec Mgr Lefebvre

- 18-23 novembre : Moulin du Pin

Retraite pour les foyers

- 2-5 décembre : Enney

Retraite montfortaine

- 13-18 décembre : Moulin du Pin

INTENTIONS DU MOIS

Croisade eucharistique : pour les âmes les plus abandonnées du Purgatoire.

Rosaire vivant : pour touq les fidèles défunts.

CARNET PAROISSIAL

Nous prions pour nos défunts du mois de novembre

À Mulhouse

- M. Jean-Jacques Ast, + 1995 à 61 ans
- M. Bernard Batto, + 2003 à 73 ans
- Mme Bernadette Cuny, + 2008 à 96 ans
- M. Médard Heyer, + 2009 à 76 ans
- Mme Odile Ast, + 2018 à 82 ans

À Colmar

- M. Alexandre Buchmann, + 1986 à 82 ans
- M. Joseph Senentz, + 1992 à 70 ans
- Mme Léonie Joggerst, + 1993 à 92 ans
- Mme Rolande Luisin, + 2002 à 69 ans
- Mme Philomène Kalk, + 2003 à 93 ans
- Mlle Marie Ritzenthaler, + 2004 à 75 ans
- Mme Marie-Madeleine Karcher, + 2008 à 97 ans
- Mme Maria Lelarge, + 2014 à 86 ans
- M. Raoul Lelarge, + 2016 à 86 ans
- Mme Marie-Eugénie Kayser, + 2018 à 94 ans
- M. Paul-Henri Denni, + 2020 à 87 ans
- M. Alphonse Leuthner, + 2021 à 86 ans
- M. Eugène Deiss, + 2021 à 86 ans

À Cravanche

- M. Albert Verthe, + 1995 à 88 ans
- Mme Mireille Dixte, + 2003 à 90 ans
- Mme Catelle Martin, + 2005 à 79 ans
- Mlle Isabelle Marti, + 2006 à 61 ans

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le cha-pelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous
- Le 1^{er} vendredi du mois : à 18h00
- Le 1^{er} samedi du mois : pendant le Rosaire

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes